La francisation des entreprises au Québec : de la difficulté relative d'hier à la complexité de demain

Texte remis à l'occasion du colloque de Rabat organisé par le comité scientifique du réseau Sociolinguistique et dynamique des langues de l'Agence universitaire de la Francophonie

> Pierre Bouchard Office de la langue française Québec

Depuis la promulgation de la *Charte de la langue française* en 1977, la francisation des entreprises, élément majeur du plan d'aménagement linguistique du Québec, a fait des progrès importants. Tout n'est cependant pas achevé : l'opération stagne depuis quelques années (Comité interministériel sur la situation de la langue française, 1996, p. 79-92) et, dans un contexte de mutations socio-économiques rapides, de nouveaux défis se posent pour la certification des entreprises du Québec¹ et la généralisation de l'utilisation du français au sein de ces mêmes entreprises (Office de la langue française, à paraître). Le travail de francisation a toujours été difficile et il n'y a pas d'indices qui nous permettent de penser que ces difficultés s'atténueront au cours des années à venir.

Les analyses dont nous ferons état tout au long de cette communication sont basées sur un certain nombre de données provenant des dossiers administratifs de l'Office de la langue française et de recherches récentes réalisées à l'Office de la langue française ou ailleurs. Ainsi, il nous sera possible de parler du déroulement du processus de certification des entreprises et de l'utilisation du français au sein des entreprises du Québec et ce, tout en examinant le passé et le présent et en anticipant l'avenir.

1. La certification des entreprises au Québec

Nous traiterons dans cette section du processus de certification auquel sont soumises les entreprises employant 50 personnes et plus. Dans un premier temps, nous ferons une brève description du processus prévu par la loi. Ensuite, nous examinerons son évolution pour enfin relever les difficultés de francisation passées et présentes et celles qu'il nous est possible de prévoir pour l'avenir.

1.1 Le processus de certification des entreprises

Le processus de certification des entreprises, prescrit par la *Charte de la langue française* et modulé par les actions de l'Office de la langue française, est unique au monde et, sans doute, peu connu. Aussi, il nous apparaît important de vous en présenter brièvement les principales étapes et les objectifs poursuivis par chacune.

L'Office de la langue française a pour mandat général de veiller à l'application de la *Charte de la langue française*, notamment², de «veiller à ce que le français devienne, le plus tôt possible, la langue des communications, du travail, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises» (*Charte de la langue française*, a. 100). De ce fait, l'Office a le mandat particulier de gérer le processus de certification des entreprises (entreprises employant 50 personnes et plus)

¹ Il s'agit du processus de certification des entreprises employant 50 personnes et plus, prévu au chapitre V de la *Charte de la langue française* qui a pour titre *La francisation des entreprises*.

² L'Office de la langue française a comme autre mandat général de «définir et conduire la politique québécoise en matière de recherche linguistique et de terminologie» (*Charte de la langue française*, a. 100).

au Québec. Il doit voir à ce que, dans une entreprise donnée, les travailleurs aient la possibilité de travailler en français. Dans un tel cas, l'entreprise remplit la condition essentielle pour que l'Office lui émette un certificat de francisation.

Avant d'obtenir son certificat de francisation, une entreprise doit d'abord procéder à l'analyse de sa situation linguistique et la soumettre à l'Office pour appréciation. Par la suite, un certificat de francisation est délivré par l'Office à l'entreprise si ce dernier juge que le français y est suffisamment généralisé. Dans le cas contraire, l'entreprise¹ doit élaborer un programme de francisation adapté à sa situation particulière², apporter les correctifs jugés nécessaires selon un échéancier négocié avec l'Office pour en arriver dans un temps plus ou moins rapproché³ à l'obtention d'un certificat (Cf. graphique 1).

Après l'obtention du certificat de francisation, l'entreprise n'est pas libérée pour autant de ses obligations en regard de la francisation : selon les dispositions apportées par le projet de loi 86 en 1993, l'entreprise certifiée a l'obligation de continuer à se préoccuper de francisation en remettant «à l'Office, à tous les trois ans, un rapport sur l'évolution de l'utilisation du français dans l'entreprise» (*Charte de la langue française*, a. 146). Voici les principales étapes du processus de francisation que résume le graphique suivant (Cf. graphique 1).

.

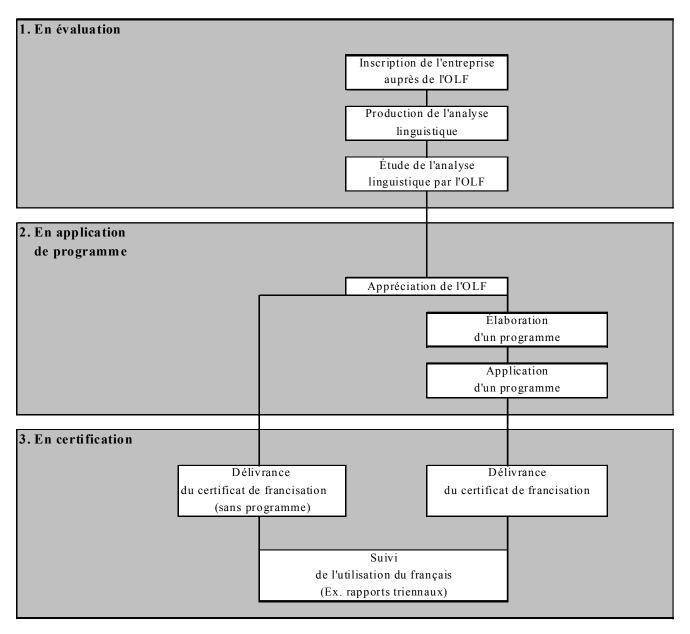
¹ Il est important d'ajouter que les entreprises employant 100 personnes et plus sont tenues d'«instituer un comité de francisation» (*Charte de la langue française*, a. 136 à 138), constitué pour le tiers de représentants des travailleurs, ce qui permet une responsabilité partagée du déroulement du processus de certification par les employés et les employeurs.

² Le programme de francisation vise à apporter les correctifs jugés nécessaires relativement à l'un ou l'autre des éléments définis à l'article 141 de la *Charte de la langue française*, soit : la connaissance du français chez les dirigeants de l'entreprise et les autres membres du personnel; l'augmentation, à tous les niveaux de l'entreprise, y compris au sein du conseil d'administration, du nombre de personnes ayant une bonne connaissance du français; l'utilisation du français au travail dans les communications internes, dans les documents de l'entreprise et dans les communications avec les fournisseurs, la clientèle et le public; l'utilisation d'une terminologie française appropriée; l'utilisation du français dans l'affichage public et la publicité commerciale; l'existence d'une politique linguistique d'embauche, de promotion et de mutation appropriée; et l'utilisation du français dans les technologies de l'information.

³ Il y a actuellement quelque 300 entreprises en application de programme depuis plus de 10 ans et plusieurs de celles-là ne pourront probablement jamais obtenir leur certificat de francisation, à moins d'une évolution imprévisible de la situation.

Graphique 1

Processus de certification des entreprises de 50 personnes ou plus



Pour clore cette rapide présentation du processus de certification des entreprises, il nous semble important d'insister sur le fait que l'émission d'un certificat de francisation constitue un acte administratif posé par l'Office de la langue française à l'endroit d'une entreprise à la suite d'une évaluation de sa situation linguistique (Conseil de la langue française, 1995, p. 94). Le certificat émis constitue en quelque sorte une reconnaissance officielle de l'atteinte des objectifs de francisation déterminés par l'article 141 de la *Charte*. Ces précisions sont importantes, car, nous le verrons, la certification a une portée limitée et ne signifie pas nécessairement une utilisation réelle et durable du français par les travailleurs (Loubier, 1994, p. 53).

1.2 La difficulté relative d'hier

Les données administratives (Cf. tableau 1) sont très instructives. Elles nous permettent de voir que le travail de certification des entreprises employant 50 personnes ou plus n'est toujours pas terminé après plus de 20 ans (environ 70 % des entreprises sont certifiées¹) et, en même temps, elles permettent d'analyser le déroulement du processus de certification et d'en tirer des enseignements intéressants. En effet, à partir des taux de certification présentés au tableau 1, on constate que, durant les premières années (jusqu'au 31 mars 1990), le taux de certification a augmenté de façon significative et régulière (Cf. graphique 2). Par ailleurs, on constate une certaine stagnation depuis 1990 (Cf. graphique 3) : le nombre d'entreprises certifiées stagne autour de 3000 et le taux de certification ne dépasse pas 78 %².

_

¹ Il s'agit d'une estimation approximative, puisque le tissu industriel est en constante évolution. Il y a des entreprises qui se fusionnent, font faillite ou cessent tout simplement leurs activités. De plus, il y a des entreprises qui se créent et, de ce fait, viennent grossir les rangs des entreprises déjà sous gestion. Enfin, il y en a d'autres qui voient leur taille augmenter ou diminuer. Bref, ce sont là autant d'éléments qui affectent le taux de certification qui, étant donné les inscriptions annuelles moyennes de nouvelles entreprises, ne pourra dépasser les 90 %.

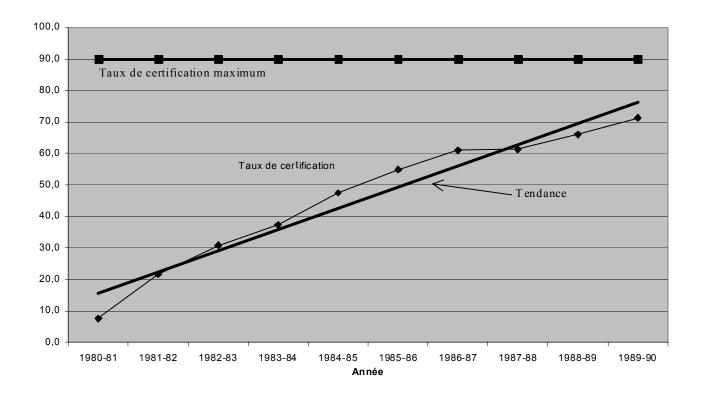
² L'Office continue cependant à émettre des certificats de francisation : plus d'une centaine d'entreprises sont certifiées au fil des ans et un nombre à peu près équivalent doivent être radiées, compte tenu des mutations qui affectent le tissu industriel (faillite, fusion, fermeture etc.).

Tableau 1

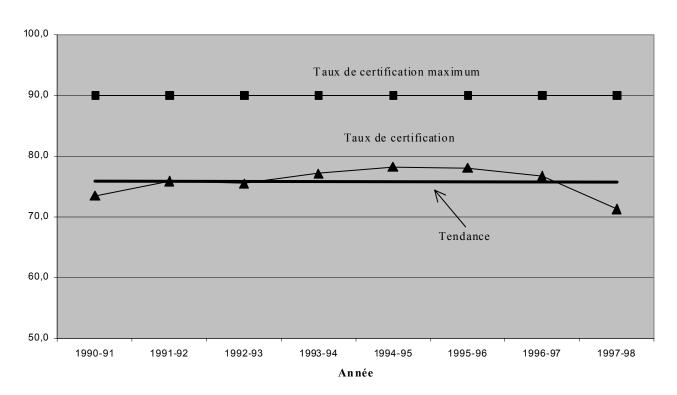
Pourcentage des entreprises selon les étapes de certification

Entreprises				
Année	En évaluation	En application de programme	Certifiée	Total (N)
1980-81	77,9	14,4	7,7	4352
1981-82	42,3	36,1	21,6	3884
1982-83	11,5	57,6	30,9	3652
1983-84	4,5	58,2	37,4	3595
1984-85	5,0	47,5	47,5	3567
1985-86	11,0	34,2	54,8	3762
1986-87	11,0	28,0	61,1	3818
1987-88	13,3	25,4	61,4	4119
1988-89	10,8	23,2	66,1	4222
1989-90	10,4	18,4	71,2	4239
1990-91	10,5	16,0	73,5	4268
1991-92	9,5	14,7	75,8	4259
1992-93	9,4	15,1	75,5	4308
1993-94	8,6	14,3	77,1	4234
1994-95	9,1	12,8	78,2	4298
1995-96	8,8	13,2	78,0	4226
1996-97	9,6	13,8	76,6	4068
1997-98	16,2	12,6	71,2	4128

Graphique 2: Taux de certification et tendance



Graphique 3: Taux de certification et tendance



En fait, la certification rapide réalisée durant les premières années de francisation s'explique de différentes façons. D'abord, un certain nombre d'entreprises n'avaient pas attendu la promulgation de la *Charte de la langue française* pour amorcer leur francisation (Veaudelle, 1982). Elles avaient commencé à apporter certains correctifs nécessaires bien avant la mise en place du processus de francisation prescrit par la *Charte de la langue française* et ce, plus particulièrement lorsque la pression du client (surtout de type «personne physique») se faisait sentir. Dans le cas de ces entreprises, l'Office de la langue française n'a alors souvent eu qu'à reconnaître un état de fait, soit l'atteinte des objectifs de francisation prévus dans la loi.

De plus, plusieurs entreprises certifiées durant cette période faisaient partie des petites et moyennes entreprises (entre 50 et 99 personnes) qui sont de beaucoup supérieures en nombre (quelque 40 %) et pour qui il semble plus facile de se conformer aux exigences de la *Charte*¹. Une analyse sommaire de l'évolution des courbes de certification de ces deux catégories d'entreprises (les petites et moyennes entreprises et les grandes) le montre bien : malgré une entrée plus tardive dans le processus (1980 par rapport à 1978), les petites et moyennes entreprises ont vite rattrapé les grandes (Conseil de la langue française, 1995, p. 78-79) et leur taux de certification se maintient depuis supérieur à celui des grandes.

Enfin, on a pu constater qu'un grand nombre des premières entreprises à être certifiées étaient dirigées par un conseil d'administration majoritairement francophone, une condition quasi suffisante pour la certification (Bouchard, 1991, p. 120-121), et que la rapidité de certification de ces entreprises était grandement tributaire de la présence d'administrateurs francophones (Bouchard, 1991, p. 191).

En d'autres termes, le travail de certification réalisé au cours des années 80 a ni plus ni moins consisté en grande partie à confirmer la généralisation du français dans des entreprises francophones ou déjà francisées². Dans un tel contexte, il n'est pas surprenant de constater par la suite une certaine stagnation de la certification : en plus des mutations socio-économiques

¹ La taille de l'entreprise constitue un bon indicateur de la complexité du travail de francisation qui doit y être accompli : les grandes entreprises sont généralement divisées en plusieurs groupes organisationnels, alors qu'il y en a généralement moins dans le cas des petites et moyennes entreprises. Dès lors, on comprendra sans peine que les programmes de francisation sont plus complexes dans les grandes entreprises.

² Ces entreprises étaient aussi sûrement plus réceptives à la terminologie française déjà existante ou à celle développée par l'Office de la langue française.

actuelles bien connues et dont nous reparlerons, le processus de francisation doit désormais franciser des entreprises à propriété anglophone ou allophone ou des entreprises qui font des affaires avec l'extérieur du Québec, ce qui représente évidemment un défi de taille.

1.3 La complexité d'aujourd'hui et de demain

Depuis le début des années 90, le processus de certification a tendance à plafonner. Le Comité interministériel sur la situation de la langue française avait déjà fait ce constat et le graphique 3 montre que le phénomène est tout aussi actuel en 1998.

Les éléments d'explication de cette complexité sont multiples : ils ne semblent pas relever uniquement des caractéristiques propres à l'entreprise, mais aussi et de plus en plus du contexte social et inter-organisationnel avec lequel elle doit composer. Parmi les caractéristiques propres à l'entreprise, il ne faut sûrement pas négliger, outre la langue de la propriété dont il a déjà été question, l'importance de la situation géographique du siège social qui, à certains égards, est correlée avec l'origine de la propriété (entreprise étrangère = siège social à l'extérieur du Québec) ou avec la langue de la propriété (entreprise anglophone ≅ siège social à Montréal ou à l'extérieur du Québec). Ainsi, on comprendra aisément que les entreprises ayant leur siège social à l'extérieur du Québec ou sur l'Île-de-Montréal aient un processus de certification plus lent que celles ayant un siège social au Québec, mais à l'extérieur de Montréal¹.

L'activité économique de l'entreprise est une autre de ces caractéristiques qu'il importe aussi de considérer. En effet, en plus de la spécialisation linguistique ou ethnique que l'on a tendance à reconnaître à certains secteurs (Raynauld et Vaillancourt, 1984)², on trouve aussi des secteurs d'activité économique marqués par une utilisation plus ou moins forte de la technologie³. À partir d'un examen des dossiers d'entreprises inscrites à l'Office, il apparaît que le taux de certification des entreprises du secteur manufacturier est fonction d'une utilisation plus ou moins forte de la technologie. Les entreprises qui font une forte utilisation de la technologie ont, en effet, tendance

^{1 6}

¹ Selon des données obtenues en date du 30 juin 1998, 64 % des entreprises ayant un siège social à l'extérieur du Québec, 62,9 % sur l'Île-de-Montréal et 79,1 % de celles ayant un siège social au Québec, mais à l'extérieur de Montréal, sont certifiées.

² Ils affirment, entre autres choses, que les établissements francophones se trouvent surtout dans les secteurs d'activité les plus protégés (agriculture, services, construction et administration publique), alors que les établissements étrangers sont surtout concentrés dans l'exploitation des ressources (mines et forêts) et dans la fabrication, et que les entreprises anglophones se retrouvent surtout dans les transports et communications ainsi que dans le domaine financier.

³ Cette notion recouvre l'utilisation de la technologie dans la production de biens et services, ainsi que la production de technologie mesurée à partir du pourcentage de dépenses consacrées à la recherche et au développement (McMullen, 1987).

à se franciser moins rapidement que celles qui en font une utilisation moyenne et ces dernières moins que celles à faible utilisation¹.

Cela étant dit, il nous importe maintenant d'insister sur le contexte social et inter-organisationnel, car il devrait préoccuper de plus en plus les gestionnaires de la francisation et les entreprises au cours des années à venir, du moins si on accepte de prendre en considération les effets réels de la mondialisation des échanges et de l'information, un mouvement qui n'est pas près de s'arrêter (Petrella, 1998). Les effets de ce phénomène se font d'ailleurs déjà sentir : il est possible d'en dégager des traces qui expliquent pour une bonne part la non-certification (ou la lente certification) des entreprises en application de programme depuis 10 ans et plus² et même des autres entreprises qui tardent à terminer leur programme de francisation. En effet, la stagnation de la certification d'un certain nombre de ces entreprises tient au caractère multinational et au contexte inter-organisationnel dans lequel elles naviguent. Les hôtels font partie de cet ensemble: s'ils ont pu franciser tout ce qui relevait de leur responsabilité en tant qu'établissements québécois (affichage, documentation et autres), ils n'ont encore pu résoudre le problème de la langue du logiciel de réservation qui se doit d'être compatible pour tous les établissements de la chaîne (à travers le monde). Les concessionnaires d'automobiles et les distributeurs de pièces et d'accessoires d'automobiles sont, toutes proportions gardées, dans une situation comparable. Ils ont francisé tout ce qu'ils pouvaient faire localement, mais, étant donné qu'ils s'approvisionnent en très grande partie à l'extérieur du Québec et qu'ils n'ont pas vraiment de contrôle sur leurs fournisseurs étrangers (américains pour la plupart), ils font face à des problèmes de francisation qui ne relèvent pas de leur compétence et leur certification, tout comme dans le cas des hôtels, est en quelque sorte quasi impensable.

La non-certification de certaines de ces entreprises (les entreprises en application de programme depuis un certain nombre d'années) tient aussi à la dimension internationale de leur production. Cette dimension recouvre surtout les produits fabriqués au Québec, mais destinés à l'extérieur du Québec (le cas du secteur de l'aérospatiale). Elle renvoie au lieu de production [USA et Japon] et à la technologie de plus en plus sophistiquée que l'on utilise (le cas des constructeurs d'automobiles) et, enfin, aux relations que certaines de ces entreprises entretiennent avec l'extérieur du Québec, et à leur ouverture sur les marchés extérieurs, tant pour ce qui est de la production que des services (le cas du secteur des produits électriques et électroniques).

Enfin, la non-certification de ces entreprises peut aussi être tributaire des technologies de l'information qui assurent le contrôle de la gestion des stocks ou de la gestion des ventes à distance, de Toronto ou de New York par exemple (le cas du secteur commercial), de la réalisation de transactions financières à partir ou vers d'autres pays (le cas du secteur financier) et du transfert des plans de travail d'un pays à l'autre qui permet ainsi l'utilisation de licences de

¹ Les entreprises manufacturières à forte utilisation de technologie sont certifiées à 60,5 %, alors que celles à faible utilisation le sont à 75,9 %, les autres (celles à moyenne utilisation) l'étant à 68,5 %.

² Quelque 300 entreprises appliquent un programme de francisation depuis 10 ans et plus.

logiciels dans des établissements d'autres fuseaux horaires (le cas du secteur des produits électriques et électroniques).

Le processus de certification est, nous venons de le voir, tributaire de toute une panoplie de variables situationnelles sur lesquelles on a peu de contrôle. Mais en plus, et plusieurs études et documents le confirment, il ressort que la certification des entreprises a une portée limitée. En effet, la certification des entreprises reconnaît bien une certaine généralisation du français, mais pas nécessairement une utilisation effective du français à tous les niveaux de l'entreprise visée. Et elle ne signifie pas davantage la fin des efforts de francisation. À preuve, l'examen rapide des rapports triennaux reçus au cours de la dernière année montre qu'un très grand nombre d'entreprises certifiées depuis plusieurs années ont régressé relativement aux exigences de francisation auxquelles elles répondaient au moment de leur certification. Plusieurs se sont déjà vues ou vont prochainement se voir imposer un plan de redressement afin de pouvoir à nouveau se conformer aux exigences de la *Charte de la langue française*. Bref, la francisation exige et exigera un effort continu de la part des entreprises.

2. L'utilisation du français au travail

Cela étant dit, qu'en est-il de l'utilisation effective du français dans les différents milieux de travail soumis au processus de certification ? Le processus de certification a-t-il eu des effets sur l'utilisation effective du français ? Nous examinerons certains résultats de recherches récentes pour déterminer ces effets, mais aussi nous tenterons de trouver réponse à certaines questions toujours sans réponse.

2.1 Les effets de la certification sur l'utilisation du français

La question de la certification en regard de l'utilisation du français a fait l'objet de plusieurs évaluations critiques de la part des syndicats, des membres du Conseil de la langue française, du groupe de travail tripartite sur le français¹, du comité interministériel sur la situation de la langue française et de chercheurs universitaires. Tous en sont arrivés à la conclusion que «certification» et «utilisation du français» ne sont pas équivalents, que la certification d'une entreprise ne signifie pas nécessairement que son personnel utilise effectivement le français au travail, tout au plus elle « est un préalable à un fonctionnement en français, à la vie en français » (Comité interministériel sur la situation de la langue française, 1995, p. 87). Il ne faut cependant pas conclure de ces évaluations que le processus de certification n'a produit aucun ou peu de résultats relativement à l'utilisation du français.

En effet, une étude réalisée en 1995 par l'Office de la langue française montre que, dans les entreprises certifiées de la région de Montréal, l'utilisation du français est de façon générale plus élevée dans les entreprises certifiées que dans les non certifiées, que ce soit au niveau de l'environnement écrit² (affichage et documentation de travail), des communications écrites des travailleurs (le rempli des formulaires ou la rédaction de différents écrits) ou de leurs communications orales tant avec leurs supérieurs qu'entre collègues (> 80 % par rapport à ≤ 65%). Le processus de certification a donc bien eu un impact sur l'utilisation du français par les travailleurs. Il ne se limite pas à une simple francisation de l'environnement écrit³ : il contribue aussi à ce que ces travailleurs utilisent davantage le français que l'anglais à l'écrit (rempli des formulaires et rédaction de documents divers) et à l'oral, soit dans le cas de 87 % et 82 % des entreprises certifiées comparativement à 67% et à 62% des non certifiées. Par contre, il importe de le souligner, le processus de certification a produit un effet beaucoup plus limité dans le cas des logiciels : seulement 49 % des entreprises certifiées comparativement à 26 % des non certifiées ont tendance à utiliser davantage de logiciels en français.

_

¹ Il s'agit du Groupe de travail tripartite sur le français langue du travail qui a été constitué en 1988 par la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française et qui a produit un rapport intitulé *Le français langue du travail une nécessaire réorientation* ...

² Nous utilisons l'expression «environnement écrit» pour englober la production écrite que l'entreprise met à la disposition de son personnel.

³ L'utilisation du français dans les documents de travail, notamment dans les manuels et les catalogues, est une des exigences qui est faite à l'entreprise en vertu de l'art. 141 de la *Charte de la langue française*.

Selon cette même recherche, il ressort aussi que le processus de francisation n'a pas le même impact sur l'utilisation du français dans les entreprises francophones et les entreprises anglophones. En effet, il s'avère plus facile d'utiliser le français à l'écrit ou d'utiliser des logiciels en français dans une entreprise francophone que dans une entreprise anglophone. Les travailleurs des entreprises francophones, qu'elles soient certifiées ou non, écrivent généralement plus en français qu'en anglais, cette réalité s'appliquant même à la quasi-totalité des entreprises certifiées (98 %)¹, alors que ce type d'utilisation du français n'atteint que 75 % des entreprises anglophones certifiées². Et il en est ainsi de l'utilisation des logiciels en français, mais dans une proportion généralement moindre, car les logiciels en anglais occupent une place encore importante dans les entreprises certifiées et ce, même dans les entreprises à propriété francophone³.

Une analyse secondaire de données antérieures recueillies par le Conseil de la langue française (1979, 1989 et 1993) va dans le même sens, mais tout en en précisant la portée. En effet, elle montre que le processus de certification s'est opéré en deux phases, soit la francisation des travailleurs manuels et techniques que l'on retrouve surtout chez les francophones et celle des travailleurs administratifs qui auraient été influencés par la direction et la propriété des entreprises. La première phase, qui s'est terminée avec la mise en place du processus de certification actuel, n'a donc pas vraiment été influencée par ce processus, alors que «la francophonisation des administrateurs [...] et le processus de certification des entreprises [...] ont sans doute contribué à cette deuxième phase.» (Conseil de la langue française, 1995, p. 147-148)

2.2 Le travail en français

En effet, il semble bien qu'il y ait eu, que ce soit dans le cadre du processus de certification ou non, progrès de l'utilisation du français comme langue de travail. Par ailleurs, il faut encore s'interroger sur cette utilisation. Il arrive souvent que des représentants d'entreprise vous disent : «ici, on travaille en français, mais on utilise beaucoup de termes techniques anglais». Il y a aussi le fait que les travailleurs, ou certains d'entre eux, sont souvent placés dans une situation de travail dont le cadre déborde les frontières actuelles du Québec, ce qui les oblige de recourir à d'autres langues comme l'anglais. Il y a des travailleurs qui, même à l'intérieur de leur entreprise, baignent dans un environnement plus ou moins réfractaire à l'utilisation du français. Enfin, le personnel francophone d'entreprises anglophones ou à propriété étrangère demeure toujours dans cette situation précaire.

¹ Soulignons que, dans 84 % des entreprises francophones non certifiées, les travailleurs ont déjà tendance à utiliser davantage le français que l'anglais.

² Il y a 63 % des entreprises anglophones non certifiées qui se trouvent dans cette situation.

³ Selon cette recherche, 71 % des entreprises francophones certifiées utilisent davantage de logiciels en français, alors que seulement 30 % des entreprises anglophones ont affirmé faire de même.

Il devient, dès lors, de plus en plus important d'approfondir cette question du travail en français, d'en arriver à une position qui assure la possibilité d'utiliser le français au travail, tout en reconnaissant aux entreprises cette nécessité économique qu'elles ont de recourir à l'anglais et aux autres langues, de composer avec l'avènement de l'informatique et des communications électroniques de masse (Internet, Intranet et Extranet) où l'anglais est souvent reconnu comme *lingua frança* et de tenir compte de l'apport des allophones au sein des entreprises.

Conclusion

À partir de là, se pose une question qui demeure sans réponse : la certification de certaines entreprises sous gestion est-elle toujours possible ? La situation de la certification, de même que celle de l'utilisation du français, va-t-elle aller se dégradant, si l'ouverture des marchés et ses conséquences dont l'une est sans contredit ces fusions d'entreprises en méga-entreprises, continuent ? Actuellement, on observe que «les secteurs les plus sensibles à cette course au gigantisme sont les banques, la pharmacie (sic), les médias, les télécommunications, l'agroalimentaire et l'automobile» (Ramonet, 1998, p. 1). Qu'en sera-t-il des autres secteurs ? Jusqu'où peut aller ce mouvement et quels seront ses effets sur la francisation des entreprises, sur la généralisation du français au sein des entreprises visées par les dispositions de la *Charte* et sur l'utilisation du français par leur personnel, de quelque niveau hiérarchique qu'il soit ?

On observe aussi, il ne faudra pas négliger le phénomène, la constitution d'entreprises réseautées, grâce aux progrès technologiques, à l'explosion des communications, aux différentes stratégies de partenariat et alliances (association, sous-traitance et autre). Il y a lieu de s'interroger et de se mettre à la recherche de solutions appropriées qui ne passent pas nécessairement par l'État qui, face aux firmes géantes ou aux firmes réseautées, perd de plus en plus de ses prérogatives propres. Il faudra plutôt se tourner vers des solutions qui interpellent ces nouveaux pouvoirs planétaires, de telle sorte qu'ils en viennent à prendre conscience de l'importance des questions d'intérêt national et à s'en préoccuper, entre autres en responsabilisant leurs représentants locaux qui ont un rôle considérable dans la francisation des entreprises, dans son déroulement et, nous ajoutons, dans l'utilisation réelle et durable du français après la certification (Bouchard, 1991, p. 63-65; Conseil de la langue française, 1986, p. 19).

Enfin, il y a le phénomène des nouvelles technologies de l'information et des communications, plus particulièrement tout ce qui a trait à Internet, Intranet et Extranet et autres «net», dont le développement devrait se poursuivre au cours de la prochaine décennie. Si l'avènement de l'informatique a pu favoriser la francisation d'une partie importante du monde du travail, il semble que, pour l'instant, le phénomène des «net» ait de la difficulté à intégrer le français, ou même qu'il soit dans l'impossibilité de le faire, surtout dans le cas des sites d'entreprises d'envergure internationale (Lafrance, à paraître). Le problème est d'autant plus important que le

phénomène se développe à une vitesse fulgurante et que le monde francophone n'a pas encore su y trouver son compte et ce, de telle sorte que l'anglais est la *lingua franca* de tous ces «net» qui n'ont pas vraiment de frontières. Mentionnons cependant qu'au Québec, d'immenses efforts sont faits pour assurer une plus grande place au français sur l'autoroute de l'information (ministère de la Culture et des Communications, 1998) et que certains pays de la francophonie font aussi des efforts dans le même sens.

Références

BOUCHARD, Pierre (1991), Les enjeux de la francisation des entreprises au Québec (1977-1984), Coll. Langues et sociétés, Montréal, Office de la langue française, 250p.

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE (1996), *Le français langue commune. Enjeu de la société québécoise*, [Québec], ministère de la Culture et des Communications, [12], 319p.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (1995), *Indicateurs de la langue du travail au Québec. Édition 1994*, Québec, Conseil de la langue française, [4], 156p.

LAFRANCE, Jean-Paul (à paraître). L'état et la nature de la langue dans les intranets, [Montréal], Université du Québec à Montréal.

LOUBIER, Christiane (1994). «L'implantation du français : fondements théoriques et faits d'expérience», dans *Les actes du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique (enjeux théoriques et pratiques)*, colloque tenu les 5, 6 et 7 mai 1993 à l'Université du Québec à Chicoutimi, Coll. Langues et sociétés, [Montréal], Office de la langue française et Université du Québec à Chicoutimi, Tome 1, p. 35-61.

MCMULLEN. K. (1987). What is hi-tech?, juillet 1986, préparé pour l'étude du Conseil économique du Canada, *Innovations, emplois, adaptations*, Approvisionnements et Services Canada.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (à paraître), *Langues et mutations identitaires et sociales*, actes du colloque tenu les 12 et 13 mai 1998 à l'Université Laval à l'occasion du Congrès de l'ACFAS, Office de la langue française.

PETRELLA, Ricardo (1998). Sept jours à la fois, Émission du 19 avril 1998 à la radio de Radio-Canada.

QUÉBEC (PROVINCE), MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (1998). La politique québécoise de l'autoroute de l'information : Agir autrement, Québec, ministère de la Culture et des Communications, 98p.

RAYNAULD, André et VAILLANCOURT, François (1984). *L'appartenance des entreprises : le cas du Québec en 1978*, Dossiers du Conseil de la langue française, Études et recherches, n° 19, Éditeur officiel du Québec, Québec.

RAMONET, Ignacio (1998). «Firmes géantes, États nains», *Le monde diplomatique*, nº 531, juin 1998.

VEAUDELLE, Jean-Maurice (1982). Évaluation de l'application des programmes de francisation : rapport d'étape : fin de la phase 1, [Montréal], [Office de la langue française],[1], 85, 3p. (Document inédit)